Les Prêts réglementés de la Ville de Paris

Continuez à habiter Paris en étant propriétaire

LES PRÊTS RÉGLEMENTÉS DE LA VILLE DE PARIS, C'EST QUOI?

Les prêts Paris Logement 0 % et Parcours Résidentiel 0 %, sont destinés à favoriser l'accession à la propriété dans Paris des ménages déjà résidant en tant que locataires dans cette ville.

OUELS SONT SES AVANTAGES?

- Une offre de financement pour votre premier logement à Paris
- Une offre réservée aux locataires à Paris depuis au moins I an
- L'octroi des prêts est soumis à condition de ressources et est lié à composition de la famille
- Une offre cumulable avec le Prêt à Taux Zéro et tous nos autres prêts immobiliers

QUELLES SONT LES CARACTERISTIQUES DU PRÊT PARIS LOGEMENT 0%?

Le Prêt Paris Logement 0 % (PPL 0 %) est un prêt à 0 % destiné à financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux. Ce prêt est soumis à conditions de revenus fonction de la composition du ménage, du prix d'acquisition et de l'apport personnel.

Pour bénéficier d'un PPL 0 %, deux conditions préalables sont nécessaires :

- Le logement doit être situé dans Paris "intra-muros"
- Vous devez y établir votre résidence principale dans l'année de l'achat

Les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Justifier au moment de l'offre de prêt d'un an de résidence à titre principal sur le territoire de Paris(1).
- Ne pas être propriétaire de sa résidence principale au moment de l'achat, ni l'avoir été au cours de l'année civile en cours et des deux années précédentes
- Ne pas disposer de revenus supérieurs à des plafonds de ressources, fonction de la composition du ménage
- Montant du Prêt Paris Logement 0 %: 24 200 € pour une personne seule
 - 39 600 € dans toutes les autres situations

- Durée: 180 mois
- Taux : 0 % (hors assurance)
- (1) Certaines catégories de personnes peuvent en bénéficier sans être actuellement locataires sur Paris : Agent de la ville ou du département de Paris, policier de la Préfecture de Police, sapeur-pompier de Paris, personnel soignant de l'APHP, Personne handicapée. Renseignez-vous auprès de votre agence.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT PARCOURS RÉSIDENTIEL 0 %?

Le Prêt Parcours Résidentiel 0 % (PPR 0 %), de la ville de Paris, est un prêt à 0 % destiné à financer l'achat d'un logement privé, neuf ou ancien, avec ou sans travaux, par un ménage parisien locataire d'un logement social. Pour bénéficier d'un PPR 0 %, les conditions d'octroi sont identiques à celles du Prêt Paris Logement 0 %.

- Montant du Prêt Parcours Résidentiel 0 % : 27 500 € pour une personne
 - 45 000 € pour deux personnes
- 60 000 € pour trois personnes - 80 000 € pour 5 personnes ou plus
- 70 000 € pour quatre personnes • **Durée**: 180 mois
- Taux : 0 % (hors assurance)

Ces prêts sont cumulables avec le(s) Prêt(s) Epargne Logement et tous les autres prêts de la gamme SBE.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

"BON À SAVOIR"

Vous pouvez choisir la date de prélèvement de vos échéances de prêt.



